



VILLE DE CHARLIEU

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 9 JUILLET 2021 A 18 H 00

#### PRESENTS :

Bruno BERTHELIER (Maire)	Sylvie PONCET
Etienne HERTZOG	Patrice PAVET
Jérémie LACROIX	Nadège DEMONT-POYET
Jean LABOURET	Odette DE CASTRO RIBEIRO
Sandrine URBAIN	Christian CHEVALIER
Joëlle GUEGUEN	Sylvette LAVIALE
Bernard CHARRIER	Manon PREVITALI
Christian ANGLERAND	Franck DEVILLE
Philippe LACORNE	Véronique PICAUVET
Pierre BRIVET	
Michèle GRIMALDI	Alain VALENTIN
Marie-Carmen RAMOS	

#### ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Josiane DANIERE	(procuration à Sylvette LAVIALE)
Thomas GUERIN	(procuration à Patrice PAVET)
Isabelle DUBOST	(procuration à Bruno BERTHELIER)
Rachel NARCANTE	(procuration à Franck DEVILLE)
Yann DAMAS	(procuration à Marie-Carmen RAMOS)

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Sylvie PONCET

---

Monsieur le Maire ouvre la séance extraordinaire du Conseil Municipal et remercie chaleureusement le personnel et les élus qui se sont investis dans l'organisation à Charlieu du congrès de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens et particulièrement Nadège DEMONT-POYET, Franck DEVILLE et Joëlle GUEGUEN.

Il remercie également le Département de la Loire représenté par Sylvain DARDOUILLET et Rémy REBEYROTTE, président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) pour leur présence à Charlieu et plus précisément à ce Conseil Municipal historique.

Monsieur le Maire précise qu'il a eu la chance de participer au conseil d'administration de la FESC qui s'est tenu la veille salle des mariages en Mairie.

L'objet de cette séance extraordinaire de ce Conseil Municipal est le dépôt officiel de la candidature de la commune de Charlieu en qualité de site clunisien pour intégrer les sites potentiellement retenus au patrimoine mondial de l'UNESCO. Charlieu est la première ville d'Europe du réseau des sites clunisiens à déposer cette candidature ce qui démontre une volonté d'engagement de la collectivité dans cette démarche.

Il souhaite que cette première candidature soit suivie par beaucoup d'autres collectivités pour déposer également leur dossier. Cet engouement ne serait d'ailleurs pas une surprise vue la dynamique créée lors du week-end sur Charlieu.

La démarche de la commune est un engagement partagé entre le Département de la Loire propriétaire du site de l'Abbaye Benedictine et de la ville de Charlieu en qualité de propriétaire des abords du site et du domaine public et sur le rôle qu'elle a à jouer sur l'animation du site. C'est également un travail permanent avec des associations locales pour faire vivre le patrimoine et le mettre en valeur.

L'ensemble des aménagements réalisés et qui seront réalisés dans les prochaines années vont dans ce sens et la collectivité s'engage à les poursuivre pour que l'abbaye continue à être le poumon de Charlieu en terme de tourisme, de patrimoine et de culture.

Monsieur le Maire laisse la parole à Rémy REBEYROTTE, député de Saône et Loire, représentant du Site d'Autun et président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens, dont le mandat a été prolongé à l'occasion du Conseil d'Administration de Charlieu qui a élu les membres du bureau européen.

Monsieur REBEYROTTE remercie l'ensemble des élus et des services municipaux qui sont à l'origine de l'accueil exceptionnel offert par la ville de Charlieu à l'ensemble des congressistes. Charlieu est une ville magnifique de par son patrimoine mais également en raison de l'intérêt donné au patrimoine vivant ; aujourd'hui les candidatures des communes qui souhaitent avoir un patrimoine reconnu au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO allient le patrimoine matériel mais également immatériel, avec la permanente recherche de transmission à la jeunesse et de préservation des sites. La mise en valeur d'un fond culturel déterminant est nécessaire.

L'UNESCO et le Ministère de la Culture et du Patrimoine souhaitent avant tout qu'il y ait une animation et une dynamique positive autour du patrimoine.

C'est l'ensemble de cet état d'esprit qui fait qu'il est important que Charlieu soit la 1<sup>ère</sup> commune à délibérer pour déposer officiellement sa candidature. L'appartenance aux sites clusiens ne veut pas forcément signifier qu'il faut que ce soit Cluny qui soit la première commune à se positionner, il est important que le réseau se mette en mouvement. La Fédération centralisera les candidatures et coordonnera celles-ci. C'est une sorte de « primaires » des sites clunisiens. Et, Charlieu a toutes ses chances !

Monsieur REBEYROTTE termine ses propos en souhaitant particulièrement que Charlieu puisse atteindre ses objectifs et en renouvelant les remerciements de la commune au nom du Conseil d'Administration pour le fabuleux accueil réservé.

Monsieur le Maire remercie Rémy REYBELOTTE et donne la parole à Sylvain DARDOUILLER, membre également du Conseil d'Administration de la FESC et Conseiller Départemental délégué aux propriétés culturelles du Département.

Monsieur DARDOUILLER précise effectivement que le Département de la Loire est propriétaire du site de l'Abbaye Benedictine sur Charlieu et du Couvent des Cordeliers sur Saint Nizier Sous Charlieu. Le Département de la Loire et son président, Georges ZIEGLER, ont tout de suite été séduits par la proposition de Christophe VOROS, directeur de la FESC, de déposer une candidature au titre des sites recensés par l'UNESCO.

Aujourd'hui nous y sommes, avec une première candidature déposée par Charlieu qui inscrit un partenariat durable entre tous les acteurs. Le Département de la Loire se positionnera également sur cette candidature à l'automne prochain. Ce n'est pas juste une délibération, c'est bien un engagement de faire vivre le site de l'Abbaye et de travailler à son développement.

Il précise que plusieurs études ont été menées pour le devenir de l'Abbaye benedictine et qu'actuellement, les services départementaux s'attachent à réécrire une étude globale du site afin de faire un plan pluriannuel d'investissement.

La commune de Charlieu mais également la Société des Amis des Arts sont parties prenantes.

Monsieur DARDOUILLER souligne qu'il faudra du temps pour faire naître un projet qui nécessite un travail d'ampleur avec l'Architecte des Bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il expose que son vœu le plus cher est de voir aboutir cette étude afin de pouvoir enfin engager des démarches de développement du site. Il précise que l'étude finale pourra faire l'objet d'une présentation aux élus municipaux de Charlieu lors d'un Conseil Municipal futur.

Bruno BERTHELIER remercie Sylvain DARDOUILLER pour son engagement et le travail qu'il accompli avec les services du Département pour le rayonnement des sites charliendins. Il souligne les excellentes relations avec les élus du Département et remercie Georges ZIEGLER, son président, ainsi que Jérémie LACROIX et Clothilde ROBIN, conseillers départementaux du canton de Charlieu, d'être très actifs sur les projets de Charlieu et de faire avancer les investissements sur l'Abbaye.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe plus de 1000 sites clunisiens et que le nombre de candidatures pourrait être très important.

A ce jour, il n'est pas possible de savoir si Charlieu sera retenu au final mais il prend l'engagement de s'impliquer avec la commission culture dans la dynamique de cette candidature.

Monsieur Alain VALENTIN s'exprime au nom des élus minoritaires et expose leur enthousiasme sur cette candidature. Il partage les propos tenus par les différents intervenants sur la nécessité de mettre ce site en valeur. Les élus minoritaires apprécient tout particulièrement l'engagement du Département de la Loire et soutiennent complètement la municipalité sur les aménagements du site qui seront entrepris.

Monsieur le Maire salue l'importance de montrer une unanimité municipale pour un tel projet et remercie les élus minoritaires pour leur intervention.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur le dépôt de la candidature de la commune de Charlieu en sa qualité de sites clunisiens pour la reconnaissance du site de l'Abbaye Bénédictine au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la candidature de la commune de Charlieu pour la reconnaissance du site de l'Abbaye bénédictine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal pour son enthousiasme et félicite la Fédération d'avoir choisi Charlieu comme première commune à candidater et ainsi marquer l'histoire et le début d'une belle aventure collective.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,  
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 05

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

B. BERTHELIER

S. PONCET

